

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 066-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.87

Déposée le : 10.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Grupp (Biel/Bienne, Les Verts) (porte-parole)
Martin (Ligerz, Les Verts)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 987/2020 du 2 septembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Effets des coupes de bois à grande échelle

On peut régulièrement observer l'abattage d'arbres dans les forêts. Cette activité concerne également certaines zones du bois de l'Entreprise Forêts domaniales (EFD), situées au sud de Bienne. En 2018, et de nouveau début 2020, des surfaces estimées à bien plus de dix hectares ont été déboisées partiellement, voire complètement par endroits. Dans certains cas, seuls les grands arbres (qui ont déjà un certain âge) ont été conservés. L'incompréhension, voire l'indignation de la population sont considérables. Bien entendu, les forêts en question sont des biens au potentiel exploitable. Toutefois, outre ces considérations économiques, il convient de veiller à ce que ces forêts puissent assurer leurs fonctions essentielles, à savoir la protection, la durabilité, le maintien des écosystèmes et le bien-être de la population. Cela est remis en question par plus d'un, de sorte que le Conseil-exécutif se doit d'aborder ces divers aspects dans un souci d'objectivité. On peut en premier lieu se demander si cette forme d'exploitation n'est pas de nature à fragiliser des forêts toujours plus exposées aux fortes bourrasques et aux tempêtes.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles surfaces de l'EFD situées au sud de Bienne (Längholz, Chräjenberg) ont été déboisées à large échelle au cours des trois dernières années ? Quel pourcentage du terrain de l'EFD cela représente-t-il dans ce périmètre ?
2. Comment les personnes responsables évaluent-elles la capacité de résilience des forêts face aux épisodes tempétueux
 - a) sur la base de la littérature spécialisée ou d'études ?
 - b) sur la base des dommages observés, par exemple ceux causés par la tempête Burglind ?
3. Comment les personnes responsables évaluent-elles les effets de ces coupes sur la faune et la flore, mais aussi sur l'écosystème local dans son entier ?

4. Comment les personnes responsables évaluent-elles, de manière générale, les répercussions de déboisements pour ce qui est de toutes les fonctions dévolues à la forêt dans le périmètre concerné ?

Réponse du Conseil-exécutif

En vertu de sa Constitution, le canton de Berne est chargé d'assurer la conservation des forêts dans leurs fonctions protectrice, économique et sociale (art. 51, al. 3). Les forêts doivent être entretenues selon le principe de la durabilité, de façon à pouvoir remplir leurs fonctions à l'avenir également. Le canton applique à cet effet ses principes de politique forestière : la production indigène de cette matière première renouvelable qu'est le bois contribue largement à « créer les conditions générales d'une économie forestière qui puisse à la fois maintenir durablement la forêt en tant qu'écosystème et satisfaire les besoins de la société en biens et services » (cf. art. 2 LCFo).

L'entreprise Forêts domaniales exploite la forêt du Längholz près de Bienne selon un programme bien conçu, élaboré conjointement avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HALF) dans le cadre de travaux de planification. Ce programme définit notamment l'ampleur du déboisement par essence et le rythme de déboisement. La surface déboisée doit être suffisamment étendue pour que la forêt puisse subir un rajeunissement global dans un délai raisonnable, une condition primordiale au vu des risques accrus découlant du changement climatique.

Les déboisements d'envergure peuvent être effectués à l'aide de machines modernes. Les travaux ainsi réalisés sont plus rentables, moins nocifs pour la faune, la flore et le sol, et sensiblement moins dangereux pour le personnel que lorsque des méthodes plus conventionnelles sont employées.

Question 1

Le canton de Berne possède quelque 80 hectares dans la forêt du Längholz à Bienne. Diverses interventions sylvicoles se sont déroulées depuis l'hiver 2017/2018 : de vieux arbres ont été abattus sur près de deux hectares pour permettre la croissance d'une nouvelle génération forestière. Pour favoriser le rajeunissement naturel, environ cinq hectares supplémentaires ont été fortement éclaircis. Des éclaircies ont également été effectuées sur près de huit autres hectares pour favoriser la croissance des arbres d'avenir. Ça et là, des arbres dangereux ont été abattus pour garantir la sécurité des promeneurs et promeneuses. Ces mesures ont toutes été prises dans la partie nord du Chräjeberg. Elles portaient sur une surface de 15 hectares, soit moins de 20 pour cent de la surface totale.

Les coupes de bois entreprises début 2020 font suite à la fructification du chêne en 2019. Durant les années de fructification, les arbres forestiers produisent de grandes quantités de graines. Le fait d'éclaircir de vastes surfaces favorise la germination et la croissance d'une nouvelle génération d'arbres. Du fait de sa valeur écologique et de sa capacité d'adaptation, le chêne doit être particulièrement favorisé en prévision des nouvelles conditions climatiques.

Questions 2 a) et b)

Selon la littérature spécialisée et les observations faites sur le terrain, les déboisements augmentent la vulnérabilité des effectifs face aux tempêtes durant les deux à trois années qui suivent. Toutefois, la plupart du temps, les dommages surviennent aux endroits déboisés trop tard. C'est pourquoi il est important de déboiser tôt et régulièrement. Les déboisements augmentent la résistance de la forêt et la biodiversité à moyen et long terme.

La stabilité des arbres forestiers dépend du rapport entre leur taille et le diamètre de leur tronc (coefficient d'élancement). Plus les arbres sont élancés, plus ils risquent de souffrir des tempêtes et ouragans tels que Burglind. Les arbres bénéficiant de plus de lumière et de place développent de plus grandes couronnes, ce qui augmente leur stabilité. Favoriser une économie forestière durable revient donc aussi à prévenir les dégâts des tempêtes.

La résilience d'une forêt face aux tempêtes dépend de divers facteurs qui s'influencent parfois mutuellement. Le mélange d'essences, le type de sol, le développement des racines en fonction du sol et l'exposition au vent, par exemple, sont déterminants. Ces éléments sont évalués par des spécialistes expérimentés. L'ourlet nord du Chräjeberg a été aménagé de façon à être protégé contre les vents violents provenant essentiellement de l'ouest.

Question 3

Concentrer des déboisements importants sur un lieu précis perturbe certes les espèces sensibles. Par la suite, toutefois, la forêt reste intouchée sur une longue période, alors que des déboisements plus petits doivent être effectués d'autant plus souvent. Dans l'ensemble, davantage de lumière et de chaleur parviendront jusqu'au sol, ce qui peut augmenter la biodiversité en favorisant la croissance d'essences photophiles telles que le chêne. Dans le cas d'un renouvellement forestier durable, on veillera, de plus, à ce qu'il reste toujours quelques vieux arbres. Cette continuité de l'habitat est particulièrement importante pour les espèces colonisant le bois. D'autres animaux sauvages apprécient également les surfaces rajeunies d'une certaine ampleur, qui leur offrent plus de cachettes, en particulier dans les forêts à proximité de villes.

Question 4

La forêt est multifonctionnelle dans le sens où elle remplit en général simultanément ses fonctions protectrice, économique et sociale.

- Fonction économique : l'économie forestière est un important champ d'action socio-économique. L'Office des forêts et des dangers naturels s'engage pour que la forêt soit exploitée de façon durable, professionnelle et lucrative. Il est important d'exploiter activement et suffisamment la forêt, car le bois est un matériau de construction renouvelable et écologique qui est de plus en plus demandé, et il faudrait éviter de couvrir cette demande par des importations.
- Fonction protectrice : la forêt du Chräjeberg ne remplit aucune fonction protectrice au sens strict (protection contre les dangers naturels).
- Fonction sociale : la forêt n'est pas qu'un habitat naturel pour la faune et la flore, mais également un lieu de détente. Ces prestations écologiques et sociétales contribuent à notre bien-être. Le rajeunissement forestier atténue temporairement cette fonction. Il reste néanmoins bénéfique pour notre bien-être, car les coupes de bois ne servent pas seulement à l'exploitation et à l'augmentation de la biodiversité : elles permettent aussi d'éviter que des branches et morceaux de couronne ne tombent sur les promeneurs et promeneuses.

Comme expliqué plus haut, les déboisements entrepris sur le Chräjeberg doivent permettre à la forêt d'assumer ses fonctions.

Destinataire

- Grand Conseil